



Monsieur Mars Di Bartolomeo  
Président de la Chambre des Députés

Luxembourg, le 25 juillet 2018

Monsieur le Président,

Par la présente, j'ai l'honneur de vous informer que conformément à l'article 81 du Règlement de la Chambre des Députés, je souhaiterais poser une question urgente à Madame la Ministre de l'Environnement.

Suite aux efflorescences de cyanobactéries dans le Lac de la Haute Sûre, la baignade ainsi que toute activité nautique y ont encore été interdites par l'Administration de la Gestion de l'Eau avec effet immédiat. Je n'ai pas besoin de rappeler que ce n'est pas la première fois que cette mesure a dû être prise, rien que l'année passée le « Lac » était prohibé aux activités sportives aquatiques jusqu'à novembre.

C'est dans ce contexte que je voudrais poser les questions suivantes à Madame la Ministre de l'Environnement :

- Étant donné que nous nous trouvons en pleine période de saison balnéaire et touristique, quelles sont les mesures envisagées par Madame la Ministre pour prévenir et protéger les éventuels baigneurs?
- Quelles sont les mesures envisagées pour éviter le fléau pour les années à venir?

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma parfaite considération.

Martine Mergen  
Députée